

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1888.

PRÉSIDENTE DE M. HOUZÉ.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Dépouillement du scrutin. — M. le D^r Gevaert est proclamé membre effectif de la Société.

Le procès-verbal du 24 septembre est adopté.

Le procès-verbal du 29 octobre est adopté après une observation de M. Jacques.

NOTE SUR LE DOLMEN DE DUYSBOURG, PAR M. V. JACQUES.

Si j'avais été présent à la dernière séance, je n'aurais pas laissé passer certaines assertions contenues dans le travail de M. le D^r Raeymaeckers sur le dolmen de Duysbourg. Dans l'opinion de notre honorable collègue, les blocs d'Hertswegen ou de Duysbourg n'auraient rien d'intéressant au point de vue archéologique : ce seraient des roches qui appartiennent exclusivement au domaine géologique. Je ne saurais être de cet avis. De l'aveu même de M. Raeymaeckers, ces blocs de pierre sont en grès landenien. Mais il est impossible que ces blocs soient en place de la même manière que les blocs de grès landenien que l'on trouve à l'état remanié à la base du limon dans la région au sud de Tirlemont : dans cette dernière partie du pays les couches fluvio-marines du landenien supérieur sont très puissantes, mais en certains endroits les parties sableuses, plus meubles, ont été enlevées, abandonnant sur place, à nu ou sous une couche d'alluvions quaternaires, des blocs de grès analogues à ceux de Duysbourg. A Duysbourg, ces terrains

landeniens reposent à une grande profondeur sous des couches yprésiennes et bruxelliennes, dont l'épaisseur n'est certes pas à négliger. Les blocs d'Hertswegen n'y sont donc pas *en place*, et, comme l'hypothèse qu'ils auraient été extraits du sous-sol peut être rejetée tout d'abord, ils ont dû y être amenés, probablement du sud de Tirlemont.

M. Raeymaeckers croit que le transport est dû à des phénomènes glaciaires, car il rejette sans doute l'autre explication, que le landenien supérieur totalement raviné aurait laissé ces blocs *sur place*, le landenien, comme je l'ai dit, se trouvant à ce point sous les couches bruxelliennes et yprésiennes. Mon avis est que le transport est dû à l'homme.

Je sais bien qu'une objection sérieuse peut être faite à mon opinion sur la provenance des blocs de Duysbourg : c'est le poids énorme de cette masse de pierre, qui faisait évidemment partie d'un seul et même bloc, et la distance de 40 ou 50 kilomètres qui sépare le lieu où on l'a trouvée, de la carrière d'où on l'aurait extraite, surtout qu'une rivière importante, la Dyle, coupe le chemin par lequel on l'a transportée. Quelle que soit la valeur de cette objection, elle ne pourrait rien contre le fait géologique que le sous-sol de Duysbourg n'a pu fournir les blocs et que les affleurements de landenien les plus proches sont à Overlaere, au sud de Tirlemont. Il est plus facile sans doute de dresser un bloc, comme à Velaine, sur le bord même de la carrière d'où on l'a tiré, ou quand il gît à la surface du sol, témoin de couches géologiques disparues. Mais il faut admettre dans ce cas-ci que nos ancêtres préhistoriques possédaient des moyens de transport suffisants pour traîner des poids énormes à des distances considérables. Peut-être ce traînage se faisait-il pendant l'hiver ?

Mais l'opinion de M. Raeymaeckers soulève bien d'autres objections. Que M. Delvaux retrouve dans la Campine limbourgeoise des blocs enlevés par la Meuse et ses affluents aux couches du landenien supérieur, cela est parfaitement admissible. Mais je demande quel est le fleuve qui a charrié, à l'époque quaternaire, notre bloc depuis son gisement de Tirlemont ou d'Overlaere jusqu'à Duysbourg ? Il faut un courant d'une certaine puissance pour faire voyager un glaçon transportant une masse de pierre de plus de 6,000 kilogrammes. M. Raeymaeckers ne parle d'ailleurs pas des stries et des canelures qui existent le plus souvent sur les blocs erratiques de cette dimension transportés par les glaçons ou roulés par les glaces de fond, et cependant il avait tout intérêt à les décrire à l'appui de sa théorie, si elles avaient existé.

M. Raeymaeckers aurait-il même raison dans la question du transport, que rien ne s'opposerait à ce que les blocs d'Hertswegen eussent fait partie d'un monument mégalithique. J'ai rapporté dans mon Compte rendu du Congrès de Charleroi (*) l'opinion exprimée à cet égard par M. le baron de Selys Longchamps : des blocs énormes de pierre en place ont pu attirer l'attention des hommes de l'époque néolithique et avoir été l'objet d'un culte au même titre que les arbres et les fontaines.

Il n'y aurait, d'ailleurs, rien d'étonnant à ce qu'un dolmen eût existé à Duysbourg. Sans prendre position dans la question de savoir si Duysbourg était le fameux *Dispargum* des Romains, il n'y a pas à nier que cette localité est très ancienne : des constructions romaines, un puits notamment, peuvent encore s'y voir aujourd'hui, et l'on sait que beaucoup des emplacements occupés par les Romains étaient déjà habités antérieurement. Un diverticulum romain ou un chemin antique traverse cette localité et y porte un nom des plus caractéristiques, « Walenweg », chemin des Wallons, et Hertswegen peut fort bien, quoi qu'en pense M. Raeymaeckers, avoir été primitivement Hereweg, nom que portent beaucoup de chemins antiques.

MM. CELS et CUMONT partagent complètement la manière de voir de M. Jacques ; les restes d'un polissoir trouvés en cet endroit, ainsi que quelques éclats de silex ramassés dans les champs voisins, ne laissent aucun doute sur l'antiquité de l'occupation de Duysbourg par des peuplades préhistoriques. Quant aux considérations géologiques que l'on vient de faire valoir, elles paraissent, en effet, prouver que les blocs de Duysbourg ont appartenu à un monument mégalithique détruit à une époque indéterminée.

M. V. JACQUES ajoute que l'hypothèse d'un enterrement ultérieur des fragments, comme l'a dit M. Raeymaeckers, est très admissible, mais qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire les dires du propriétaire du champ relatifs à l'exhumation des blocs.

L'incident est clos.

(*) *Bulletin de la Soc. d'anthropologie*, t. VII, p. 258.

Ouvrages présentés. — *Traces d'idolâtrie chez les indigènes du N.-O. de la Sibérie* (en russe), par M. N. Gondatti.

Crani della Papuasias, par MM. G. Sergi, membre correspondant, et L. Moschen.

Bulletin de l'Acad. royale de médecine de Belgique, 1888, fasc. 8 et 9.

Mémoires des concours et des savants étrangers publiés par l'Académie royale de médecine de Belgique, t. VIII, 1874 (un fascicule); 1888 (quatre fascicules).

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1888, fasc. 5.

Revue d'anthropologie de Paris, 1888, fasc. 6.

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, novembre 1888.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, 26 Mai und 30 Juni 1888.

Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, September 1888.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

PIÈCES PRÉSENTÉES.

M. le baron de Loë fait don à la Société de vingt crânes et de deux squelettes complets provenant de ses fouilles de l'été dernier dans le cimetière franc d'Harmignies. Chaque crâne possède un numéro correspondant à un catalogue des particularités présentées par chaque tombe. Notre honorable collègue regrette que ses fouilles n'aient pas été plus heureuses en ce qui concerne la récolte des pièces ostéologiques, les squelettes et surtout les crânes ne se rencontrant que bien rarement en bon état. Comme il nous l'écrit, on ne retrouve le plus souvent que quelques os longs privés de leurs apophyses et un peu de poussière roussâtre.

L'assemblée accueille le don de M. de Loë par de vifs applaudissements.

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1888-1889.

L'ordre du jour appelle la désignation des questions à mettre au concours pour l'année 1888-1889.

M. DOLLO demande que la Société examine d'abord s'il y a utilité à maintenir le concours dans la forme sous laquelle il a été institué.

Il ne croit pas que les questions traitées, en quelque sorte sur commande, fassent souvent naître des ouvrages d'une réelle valeur. Il préférerait que la Société abandonnât le système actuellement suivi et se bornât à récompenser les auteurs d'un ensemble de travaux vraiment remarquables publiés en Belgique ou même à l'étranger.

M. LORTHIOIR propose que la Société réserve les récompenses qu'elle pourrait décerner aux membres de la Société qui ont présenté dans l'année le plus de travaux ou qui auraient rendu le plus de services aux sciences anthropologiques.

Après un échange d'observations entre divers membres, les propositions sont renvoyées à l'examen du Bureau, qui présentera un rapport à la séance de décembre.

EXAMEN DU PROGRAMME DE FOLK-LORE
PRÉSENTÉ AU CONGRÈS DE CHARLEROI PAR M. DE FOËRE.

M. P. ERRERA. — En voyant figurer le programme de M. de Foëre à l'ordre du jour du Congrès de Charleroi, j'avais formulé quelques observations que j'ai adressées à M. Van Bastelaer, président du Congrès, pour être communiquées à la section compétente. J'ignore quel accueil a été réservé à mes observations. Mais puisque nous avons décidé de discuter ce programme à la Société d'anthropologie, je me permettrai de les représenter quand nous arriverons aux articles qu'elles visent.

J'aurais cependant à faire dès à présent quelques observations générales sur le fond même de la question. Un point d'une très grande importance au point de vue d'une enquête sur le Folk-lore, c'est le style dans lequel doit être conçu le questionnaire et comme conséquence la forme qui s'imposerait en quelque sorte aux réponses. Faut-il employer ce que nous pourrions appeler un style élevé ou un style familier ? Les deux auraient leurs avantages et leurs défauts : il conviendrait donc d'examiner de quel côté se trouverait la plus grande somme d'avantages. Mais avant tout il faudrait préciser ce que l'on entend par le mot légende. Avec le mot légende seul, le questionnaire, remis en de certaines mains, n'aboutirait à rien : ainsi les légendes des saints ne sont en réalité pas des légendes pour biens des gens, mais des histoires. Il faut se garder de froisser dans leurs opinions les personnes auxquelles le questionnaire sera adressé, sous peine de ne rien obtenir du tout.

M. V. JACQUES. — Il vaudrait mieux évidemment que le questionnaire fût formulé dans un style familier.

M. P. ERRERA. — Ce questionnaire n'est cependant pas destiné aux gens absolument illettrés. Il faudra donc s'efforcer de garder une juste mesure. Mais à propos des légendes et des traditions, en attirant l'attention sur certaines légendes, n'y a-t-il pas à craindre d'en faire naître de toutes pièces? Les réponses que l'on demande devraient être les plus simples possible et ne pas éveiller l'imagination de gens désireux de trop bien faire.

M. DELEVOY estime que le questionnaire devrait être surtout fait pour les membres du clergé et les instituteurs, qui sont mieux à même que personne de recueillir le Folk-lore dans un grand nombre de localités.

M. V. JACQUES. — Les observations de M. Errera méritent d'être prises en très sérieuse considération. Pour le moment, nous nous trouvons en présence d'un questionnaire, il s'agit pour la Société de voir si elle peut en tirer quelque parti.

Comme vous le savez, la Société d'anthropologie a déjà eu l'occasion de s'occuper du Folk-lore, mais je dois vous avouer que j'ignore complètement moi-même pourquoi cette première tentative n'a pas abouti. A la suite d'une remarquable conférence de M. Gittée, que nous avons l'honneur de compter parmi nos membres effectifs ⁽¹⁾, sur la proposition de M. Goblet d'Alviella, la Société avait décidé la constitution d'une section du Folk-lore. Cette section s'était réunie une fois et avait chargé deux de ses membres de lui présenter un projet de questionnaire; ces deux membres se retirèrent de la Société peu de temps après, et il ne fut plus question de la section.

Le Congrès de Bruges, l'année dernière, sur la proposition de M. Kurth, professeur à l'Université de Liège, émit le vœu de voir la Société d'émulation de Bruges se charger de la rédaction d'un questionnaire de Folk-lore à présenter au Congrès de Charleroi. M. Léon de Foëre, secrétaire de la Société d'émulation, publiait, il y a quelques mois, comme suite à ce vœu, un questionnaire ⁽²⁾ qui

⁽¹⁾ Séance du 29 novembre 1886. *Bulletin*, t. V, p. 331.

⁽²⁾ *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès de Charleroi*, p. 391.

devait être soumis aux délibérations de la deuxième section. Je ne sais pas ce que cette section a décidé relativement à ce questionnaire (*), mais après en avoir pris connaissance dans les documents qui ont été distribués avant le Congrès, j'ai pensé qu'il serait utile de le faire connaître tel quel aux membres de la Société et de saisir cette occasion pour présenter quelques observations à son sujet. Vous avez décidé, dans l'une de vos dernières séances, de reprendre l'examen de quelques-unes des questions soumises au Congrès de Charleroi; le Folk-lore nous intéresse au même titre que les questions d'archéologie préhistorique. Reprenons donc ensemble la discussion sur le questionnaire de M. de Foëre et voyons surtout les moyens de le répandre et de provoquer des réponses.

Je crois que, quelque étendu qu'il puisse paraître, le questionnaire de M. de Foëre est encore bien incomplet et qu'il a négligé de poser des questions sur beaucoup de points importants. D'un autre côté, je trouve que la division qu'il a introduite dans l'ordre des questions ne se justifierait que difficilement. Voici les grandes divisions que M. de Foëre a adoptées et l'indication sommaire des points sur lesquels portent ses questions:

1. *Localité.* — Légendes concernant la fondation et l'histoire des villes et des villages; légendes se rapportant à certains endroits déterminés, châteaux, maisons, ruines, quartiers, places, rues; fouilles; lieux portant les dénominations de Romains, Sarrasins, Huns, Diables, et légendes qui s'y rattachent; sobriquets appliqués aux habitants; métiers exercés ou ayant été exercés et légendes qui s'y rattachent; animosités de quartier à quartier, de village à village.

2. *Édifices du culte.* — Légendes relatives aux édifices du culte ou à quelque partie de ces édifices existant ou ayant existé.

3. *Cérémonies ou pratiques religieuses.* — Cérémonies spéciales dans les processions; pèlerinages; dévotions spéciales et saints invoqués dans des cas déterminés; fontaines ou sources miraculeuses.

(*) Après une observation de M. Kurth qui trouvait le questionnaire de M. de Foëre incomplet et qui demandait qu'il fût rédigé de manière que l'on pût répondre aux questions par un oui ou par un non, la 2^e section a chargé une commission composée de MM. de Foëre, Kurth, Wilmotte et Gittée de revoir le travail du secrétaire de la Société d'émulation de Bruges. (*Note ajoutée pendant l'impression.*)

4. *Fêtes, usages, coutumes.* — Pratiques et légendes relatives à la naissance, au mariage, aux relevailles, à la mort; pratiques et légendes relatives aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, des Trépassés, etc.; arbres de Mai; jeux populaires; cortèges traditionnels; fêtes et coutumes professionnelles; fêtes des guildes, corporations, sociétés; fêtes des semailles, de la moisson, de la fenaison, des vendanges, de la cueillette du houblon; traditions relatives aux champs; jeux des enfants; jour des Innocents: cadeaux de Saint-Nicolas, de Noël, du Nouvel An, de Loëtare; charivaris; feux de joie.

5. *Costumes.* — Particularités des costumes, des bijoux, anciennes et actuelles.

6. *La grande chasse.* — *Le berger entouré de flammes.* — Légendes de la chasse qui passe dans les airs et du berger entouré de flammes qui parcourt les bruyères.

7. *Divisions du temps.* — *Pronostics du temps.* — Croyances, légendes, dictons relatifs au pronostic du temps, aux saisons; jours fatidiques ou *lotdagen*; croyances relatives à certaines semaines, à certains mois, aux années bissextiles; influence du jour de la naissance sur la destinée.

8. *Revenants.* — Légendes relatives aux revenants.

9. *Sorciars et sorcières.* — Croyance aux sorciars; pouvoir qu'on leur attribue; qui les consulte? traditions sur les anciens sorciars; signes qu'ils portent sur le corps; moyens de se soustraire à leurs maléfices.

10. *Animaux.* — Superstitions relatives aux animaux; métamorphoses d'hommes et d'animaux; signification des cris d'animaux, du chant de certains oiseaux, refrains et dictons qui y sont relatifs.

11. *Plantes.* — Propriétés superstitieuses qui se rattachent à certaines plantes.

12. *Médecine populaire.* — Remèdes familiers, pratiques superstitieuses en cas de maladies; maladies spéciales à certaines personnes, leurs causes pour le peuple; traditions relatives à la grossesse, à la naissance, au cordon ombilical, à la stérilité; formules de conjuration dans les maladies; signes de l'issue des maladies.

13. *Superstitions diverses.* — Argent et trésors enfouis; couleur et coupe des vêtements; rencontres bonnes ou mauvaises; meubles et ustensiles de ménage: couteaux, fourchettes, salières, chaises, etc.; coupe des cheveux, de la barbe; perte des dents; ventes, baux, déménagements; nourriture et boisson.

14. *Lectures et récits.* — Les livres de la Bibliothèque bleue sont-ils encore lus? Récits des veillées; réminiscences des légendes classiques des Niebelungen, d'Arthur, de Charlemagne et de ses preux; *tellingén* (chants) des dentellières; formules pour commencer et finir un conte.

Comme vous pouvez le constater, le questionnaire que je viens de résumer d'une manière aussi complète que possible est muet sur beaucoup de faits intéressants. Quant à la répartition des questions en chapitres, je trouve que l'auteur a attaché beaucoup trop d'importance à certaines questions, au point d'en faire l'objet d'un chapitre spécial.

Voici les grandes divisions dont je recommanderais l'adoption et les points sur lesquels il y aurait lieu de formuler de nouvelles questions. Je me suis guidé ici sur les travaux de l'un des maîtres du Folk-lore français, M. Paul Sébillot :

1. *Localités.* — Je fais rentrer d'abord dans ce chapitre tout ce qui concerne l'histoire légendaire de la localité et des endroits quelconques qui s'y trouvent; ainsi j'y rattache le deuxième chapitre de M. de Foëre, relatif aux édifices religieux. J'y comprends ensuite ce qui concerne les habitants en général et les métiers. Je signale parmi les questions qui ont échappé à l'auteur : 1° la nomenclature des *lieux-dits*, avec la signification des noms et, s'il y a lieu, les légendes qui s'y rapportent : il y a d'autres endroits que ceux qui portent le nom de Romains, de Sarrasins et de Diables, qui présentent de l'intérêt pour le folkloriste ; 2° les légendes relatives aux anciens cimetières, aux arbres, aux rochers, aux échos, aux dolmens, menhirs, grottes et cavernes naturelles ; 3° les malices et médisances que les gens échangent de ville à ville, de village à village ; 4° la nomenclature des sobriquets appliqués aux individus, aux métiers.

2. *Coutumes.* — Ce chapitre devra comprendre tout ce qui se rapporte à la vie humaine, depuis la naissance jusqu'à la mort, pour les individus de toutes les classes de la société; ce sera donc

le quatrième chapitre de M. de Foëre, moins les questions relatives au calendrier populaire et au travail et aux arts populaires, plus le cinquième chapitre de M. de Foëre, le costume. J'y placerai donc les coutumes observées à la naissance, au mariage, aux relevailles, à la mort, en y ajoutant d'autres circonstances importantes de la vie populaire, telles que le tirage au sort, les anniversaires de naissance ou de mort; le chapitre important de l'enfance, des jeux de l'enfance; les fêtes populaires, les fêtes patronales, les fêtes de sociétés ou de métiers et les cérémonies ou pratiques religieuses, c'est-à-dire, tout le troisième chapitre de M. de Foëre.

3. *Calendrier populaire.* — Je réserve pour ce chapitre les questions relatives aux pratiques spéciales observées aux fêtes de la Noël, de l'Épiphanie, des Pâques, de la Pentecôte, des Trépassés, etc., les feux de Saint-Jean et autres, l'arbre de Mai; les cadeaux de Saint-Nicolas, de Noël, de Nouvel An, de Mi-Carême, etc.; puis la partie du septième chapitre de M. de Foëre qui est relative aux divisions du temps; enfin, j'y rangerai peut-être les traditions relatives à l'influence de certains saints sur le temps, les saints de glace, saint Médard, saint Barnabé, etc., si je ne les comprends pas dans le chapitre qui s'occupe de la météorologie populaire avec les questions sur le pronostic du temps.

4. *Littérature populaire.* — La littérature populaire mérite bien un chapitre spécial, mais je crois qu'il faudra l'étendre à d'autres questions qu'à celles que M. de Foëre a formulées dans son quatorzième chapitre. Ainsi son questionnaire est peu développé pour ce qui concerne les chansons, et cependant les questions qui pourraient être posées sur ce sujet sont nombreuses : chants épiques, complaintes, chansons des enfants, des nourrices, épithalames, chansons des métiers, bergers, marins, dentellières, ouvriers de tous genres, chansons de mai, de Noël, chants nationaux, etc., etc. Ajoutez à cela les proverbes, les devinettes, les dictons, les contes et récits, les légendes des saints, puis le théâtre et l'imagerie populaires, vous aurez peut-être le chapitre le plus étendu du questionnaire. A noter à côté des légendes classiques des cycles des Niebelungen, d'Arthur et de Charlemagne, celles plus modernes de Geneviève de Brabant et de Napoléon, dont s'est surtout emparée l'imagerie populaire. Le chapitre VI de M. de Foëre, qui ne vise que deux légendes, rentrera facilement dans le chapitre de la littérature populaire.

5. *Croyances et superstitions.* — Ce sont les chapitres VIII et IX de M. de Foëre, qui s'occupent des revenants et des sorciers, et quelques-unes des questions de son chapitre XIII que je comprends sous ce titre. J'y fais aussi rentrer les moyens de conjurer le sort, les amulettes et talismans, parmi lesquels les os de mort jouent un grand rôle, les porte-bonheur des gens du monde, des joueurs, etc., la divination par les mots et par les lettres, les nombres fatidiques, les années critiques. Il y aura lieu, sans doute, d'y ajouter encore d'autres questions spéciales qui pourraient ne pas rentrer dans le chapitre suivant.

6. *Connaissances et science du vulgaire.* — Je place ici tout ce que l'on sait et ce que l'on raconte sur la médecine humaine et la médecine vétérinaire; sur les sciences naturelles, zoologie et paléontologie, botanique, météorologie; sur la cosmogonie, c'est-à-dire sur l'origine du monde, du soleil, de la lune, des étoiles, des grands phénomènes physiques en général, éclipses, arcs-en-ciel, nuages, etc. J'insisterai tout particulièrement sur les noms des animaux et des plantes dans les patois locaux et sur toute la zoologie fantastique et légendaire. Enfin, je comprendrai également dans ce chapitre le droit coutumier.

7. Le travail et les arts populaires devront faire l'objet de questionnaires détaillés : la mer, la pêche, le travail des champs et des mines, la guerre et la chasse ont donné naissance à nombre de légendes qu'il importe de recueillir.

Je ne prétends pas moi-même avoir tracé un cadre complet de toutes les questions qui peuvent intéresser le folkloriste, je n'ai fait que fixer les idées qui me sont venues à la suite de la lecture du travail de M. de Foëre et de sa comparaison avec quelques questionnaires spéciaux que j'avais sous la main. Mais je pense qu'il faudrait avant tout reconstituer la section. Bien que le travail ne manquera pas à ses membres, je crois qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient très nombreux pour le moment. Le questionnaire une fois arrêté, il s'agira de le répandre, de provoquer les réponses; la Société pourrait peut-être encourager, par l'octroi de récompenses annuelles, ceux qui auront fourni le plus de renseignements. L'enquête sur le Folk-lore, à mon avis, doit être pendant de longues années une enquête permanente, car il ne faut pas espérer que les réponses sur tous les points du questionnaire vont affluer : ce n'est qu'à force de réunir des renseignements partiels que nous pourrons

arriver un jour à écrire le Folk-lore complet de la Belgique. Les membres de la section pourront s'occuper en attendant du dépouillement des publications signalées ici par M. Gittée, des publications similaires des provinces voisines de notre pays, enfin, des publications actuelles de Folk-lore, au nombre desquelles je signalerai le Recueil périodique publié sous la direction de M. Gittée.

M. P. ERRERA. — J'ai noté en passant quelques questions à ajouter au programme que vient de nous exposer M. Jacques. Ni ce programme, ni le questionnaire de M. de Foëre, je pense, ne parlent du but des pèlerinages : cela devrait faire l'objet d'une question spéciale. De même, à propos des animosités qui existent entre les corps de métiers, il faudrait également demander si l'on a souvenir d'animosités qui ont existé autrefois. Pour ce qui concerne les enfants, il ne faut pas oublier toutes les choses permises ou défendues pour une raison ou pour une autre; ainsi je vous dirai, par exemple, que, dans certaines localités, on prétend qu'il est mauvais de couper les ongles aux enfants; ailleurs, qu'il est mauvais de regarder à la tête du berceau d'un enfant; enfin, un peu partout, que les enfants ne peuvent pas se regarder dans une glace....

M. V. JACQUES. — Oui, sous peine de voir apparaître le diable.

M. P. ERRERA. — Encore un autre point négligé, ce sont les mutilations que l'on fait subir aux animaux; cette question trouverait sa place dans le chapitre de la médecine vétérinaire du peuple. Tout ce programme devrait être examiné attentivement, car je suis convaincu, avec M. Jacques, qu'il y aurait encore beaucoup d'autres questions à y introduire.

M. CELS. — Par exemple en ce qui concerne les cramignons et les danses populaires.

Après un échange de vues entre plusieurs membres, il est décidé de renvoyer l'examen du questionnaire à une commission composée de MM. Errera et Jacques. La proposition est faite de limiter d'abord l'enquête à la province de Brabant et de demander l'appui du Gouvernement pour l'envoi du questionnaire, comme cela s'est fait pour l'enquête de M. Vanderkindere sur la coloration des yeux et des cheveux dans les écoles. Ces propositions sont renvoyées à la commission.

La discussion est close.

La séance est levée à 10 heures.
